

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2670

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2025, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2670 modifiant le règlement numéro 717 *concernant la sécurité routière*, afin d'abaisser la vitesse à 30 km/h sur la rue Notre-Dame et la montée Sainte-Marianne, dans les limites de la nouvelle école primaire, dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

AVIS est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 14 mai 2025

La greffière,

Isabelle Bourcier, avocate